

Commune de  
**Saint-Christol**  
Ardèche

Le village - 07160 SAINT-CHRISTOL  
Téléphone : 04 75 29 23 69  
E-mail : mairie.st.christol@orange.fr

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025**

Présent·es :

Karine BROSSE, Danielle COULOMB, Érika COULOMB, Nicolas FREYDIER, Jean-Luc GROUSSET, Christophe HUBAC, Michèle HUBAC, Guy MILLER et Anne-Sophie PETREL .

Le conseil municipal de Saint-Christol (Ardèche), légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 13 juin 2025, dans la salle de la mairie à 20h.

**1/ Désignation d'un secrétaire de séance :** Christophe HUBAC.

**2/ Approbation du PV du conseil municipal du 4 avril 2025** à l'unanimité.

**3/ Soumis à délibération**

- Subvention à l'association ARD'GOSPEL (annule et remplace la délibération 25-06 du 4/4/2025)

Par délibération du 4 avril 2025, le conseil municipal a décidé d'octroyer une subvention de 250€ à la chorale THE HOLLY AIR pour son intervention lors de l'inauguration du Temple. Le gestionnaire de cette chorale est ARD'GOSPEL, il convient donc de verser la subvention à cette association.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Résiliation de la convention avec l'association PUMPTRACK

L'association PUMPTRACK lors de son assemblée générale du 6 mai 2025 a acté le manquement des obligations du président de l'association et a décidé de mettre fin à l'occupation du terrain communal mis à disposition par la commune à compter du 8 juin 2025. Le maire donne lecture du courrier des membres de l'association.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Adoption des nouveaux statuts de territoire d'énergie Ardèche, ex SDE07

A la demande du SDE 07, la commune doit se prononcer sur la modification de dénomination du Syndicat par « Territoire d'Énergie Ardèche ».

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Convention de déneigement

Après lecture par le maire de la convention d'utilisation du matériel de déneigement de la commune de St Barthélémy-le-meil pour le déneigement de notre commune, le maire

explique que c'est l'agriculteur Fabien MOINS qui effectuera dorénavant le déneigement de la commune.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

#### 4/ Non soumis à délibération

##### ➤ Point travaux

- Temple : le chantier de rénovation devrait bientôt être terminé : il ne reste plus qu'à modifier les chéneaux et à installer la cheminée (ce qui empêche pour l'instant d'encaisser les subventions restantes).
- Remplacement de la chaudière de l'appartement communal situé aux Planches : l'ancienne chaudière de la crèche du Cheylard va être rétrocédée à la commune pour la somme de 1000€. M. VIALATTE, chauffagiste, a effectué un devis de 1650€ HT pour la pose. A terme cette chaudière aura la capacité de chauffer également les 2 gîtes communaux situés dans la même bâtisse.
- Parking de Sartron : après l'acquisition récente du terrain, les travaux réalisés par l'entreprise DURAND TP devront débuter avant septembre pour permettre le passage du car scolaire jusqu'à Echarlives.
- L'épareuse assurera le débroussaillage des abords des principales voiries communales d'ici fin juin. Le reste du débroussaillage est réalisé comme chaque année par l'agent communal d'entretien.
- Aire de détente de la Chirouze : il est convenu de percer les tables en bois afin que les utilisateurs puissent y mettre leur parasol. Il est également convenu de retirer la poubelle actuelle car le tri des déchets n'est pas effectué. Un panneau demandant de laisser le lieu propre sera installé.
- Comme chaque automne, une campagne d'entretien des voiries communales sera réalisée (goudronnage).

##### ➤ Commission logements et gîtes communaux

- Pour ce printemps 2025, le taux d'occupation des gîtes communaux est plutôt bon.
- Suite à des relances erronées de la trésorerie à différents locataires de la commune, il va être proposé à l'ensemble des locataires de passer au prélèvement automatique des loyers afin d'en simplifier le paiement.

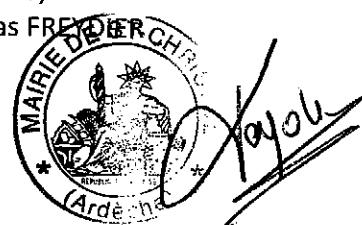
##### ➤ Jurés d'assises

- Parmi les 33 personnes du canton tirées au sort, 2 sont de la commune : Jacques CAPITAINE et Manon BERVAS.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,

Nicolas FREYER



Le Secrétaire de séance,  
Christophe HUBAC

A handwritten signature in black ink.